

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : France Roy

<https://www.cadre21.org/membres/7854bb7df3dfa6434ab27292>

Date d'obtention : 2020-11-20 14:46:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Travail fait en collaboration avec Sylvain Laporte, Jean-François Lanoue et Liette Fournier de mon école. Notre rôle est de dresser un portrait rapide de la situation en suivant les étapes indiquées dans la trousse. Nous devons déterminer les circonstances, la nature des gestes, l'étendu et les intentions. Nous serons ainsi en mesure de juger si nous faisons face à une intention impulsive ou malveillante. Une fois la victime et les témoins questionnés, l'instigateur sera rencontré. La démarche lui sera expliquée et son cellulaire sera saisi si on a des raisons de croire qu'il contient des sextos (images, textes, etc). Une communication sera ensuite établie avec la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je ne prendrai pas connaissance des photos pour m'assurer de la véracité des faits.

- L'intervention sera plus cohérente et efficace et aussi plus rapide.
- L'intervention ne nuira pas aux procédures judiciaires s'il y a lieu.
- Je me sentirai davantage protégé puisque j'agirai dans un cadre légal.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'en tiendrai aux questions de la trousse et à leurs réponses.

- J'assurerai une présence bienveillante.
- Les mettre en confiance puisque les jeunes font partie de la solution.
- Protéger l'identité des jeunes.
- Ici aussi, m'assurer de ne pas voir les images.